AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

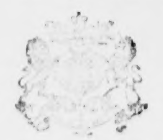
VOL. IX. MANITOBA. No 17

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 25 SEPTEMBRE, 1879

AVIS PUBLIC.



Le soussigné recevra des soumissions cachetées jusqu'à

Midi, Mercredi le 27 Aout cou.,

A SON BUREAU, POUR LE

Drainage de Colony Creek dans la Paroisse de St James.

Les Plans et devis sont visibles à son bureau.

Les noms de deux cautions solvables devront accompagner chaque soumission.

Le soussigné ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

S. C. BIGGS,
Ministre des Travaux Publics.

Departement des Travaux publics, Winnipeg, 20 Aout 1879.

SOUMISSIONS.



DES Soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à 6 p.m jeudi, 25 Septembre 1879, pour les impressions generales requises par le Gouvernement de Manitoba lequel contrat sera daté après le 5me jour de Mars 1880.

Pour plus amples informations s'adresser à ce Bureau le et après le 1er Août, 1879.

ALEX BEGG,
Imprimeur de la Reine.

Bureau de l'Imprimeur de la Reine, Bâtisses du Gouvernement Winnipeg, 24 juillet, 1879. 1f

A St. Boniface le 24 du courant Madame G. Roy, une fille.

A St. Boniface le 26 courant Madame Abraham Guay, un fils.



LE "METIS."

Jeudi, 25 Septembre, 1879.

Il est incontestable que le Canada aura sous peu sur les bras une grosse difficulté à résoudre celle des sauvages de l'Ouest. Ces pauvres gens meurent de faim, et s'ils avaient ce caractère cruel et féroce qu'on se plait à leur attribuer le sang aurait déjà coulé en maint endroit. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour soulager leur misère actuelle ; mais il oublie d'en éloigner la cause, de sorte que la chose sera toujours à recommencer.

Le système américain vaut mieux que le nôtre. Nous ne voulons pas dire que leurs officiers sont toujours honnêtes, mais nous affirmons que si les ordres de Washington étaient suivis à la rigueur, la methode américaine de traiter et civiliser les sauvages mériterait d'être étudiée et peut-être imitée avec fruit par le gouvernement canadien. Ce qui menace de tout brouiller chez nous c'est le manque de système. Personne encore ne s'est trouvé qui ait discuté la question à fond et l'ait résolue soit dans un sens soit dans un autre.

Mettez le système américain en force dans notre politique envers les sauvages, et confiez-en l'exécution à nos fonctionnaires canadiens d'ordinaire si probes et si exacts, et vous en verrez les heureux effets avant peu d'années.

Nous traitons les sauvages avec justice ; ils ont confiance en nous parceque nous tenons toutes nos promesses : mais fesons-nous assez pour eux ? Non ; jamais, avec la maigre annuité que nous leur donnons, nous n'en ferons des cultivateurs, ni un peuple civilisé.

Que faut-il faire d'abord pour les convertir à la civilisation ? La première chose, le point important est de les fixer quelque part ; il faut à tout prix les arracher à l'irrégularité, aux désordres et à l'attrait de leur vie nomade. C'est ce qu'obtient pleinement le système américain. Il est beaucoup plus coûteux que le nôtre sans doute ; oui, mais il opère sur un certain nombre d'années au bout desquelles le sauvage peut pleinement se suffire à lui même sans le secours du gouvernement. Les annuités canadiennes au contraire ne finiront qu'avec le dernier peau rouge ; c'est une rente perpétuelle, assez modique en soi mais qui constitue un énorme fardeau à cause de la durée.

La police à cheval du Nord Ouest est une dépense inutile de près d'un demi-million de piastres. Comme protection, cette organisation est trop faible en cas de danger ; comme police elle est infiniment trop dispendieuse ; comme moyen de civilisation elle est pire qu'inutile, car elle nous discrédite aux yeux des sauvages au milieu desquels les officiers et les hommes ne donnent que trop souvent les exemples de l'immoralité la plus scandaleuse et la plus éhontée. On n'a qu'à interroger les hivernants et les traiteurs qui connaissent les forts de la Police à cheval dans les territoires des traités 2, 4, et 7, pour être pleinement édifié sur ce sujet.

Il faut donc en premier lieu abolir cette organisation, et la remplacer par une autre qui ferait partie d'un système plus chrétien, plus moral, plus juste, plus civilisateur. Mais, où est l'homme politique qui dotera le Canada d'un pareil système ?

NOUVELLES CANADIENNES.

M. C. A. Cornellier, jeune avocat d'avenir, vient de prendre la rédaction de la *Voix du Peuple* de St-Jean Nos meilleurs souhaits et felicitations à notre confrère.

—

Le 25 juillet dernier, Mgr Norbert Blanchet, archevêque d'Oregon City a célébré le 39e anniversaire de sa consécration épiscopale. Mgr Blanchet est le doyen des évêques américains.

—

L'Hon. M. Masson, ministre de la milice a nommé M. Duval professeur de français à l'Ecole Militaire de Kingston. Jusqu'alors cette langue avait été enseignée par un professeur d'allemand.

—

On mande de Saint-Jean de Terre-Neuve que les récoltes sont bien au-dessous de la moyenne. D'autre part, la pêche est excellente et donne une moyenne de 110 à 120 quintaux par barque.

—

Une grande démonstration aura lieu, le 30 courant, au Séminaire de Sainte-Thérèse en l'honneur du lieutenant-gouverneur Robitaille, qui fut l'un des élèves de cette importante maison d'éducation. *Id.*

—

La *Gazette* de Montréal dit que l'affaire du "nut lock" est des plus véreuses, et que le gouvernement ne doit pas rester plus longtemps au pouvoir, s'il est incapable de disculper ceux de ses membres qui sont accusés d'avoir vendu un contrat public pour corrompre les électeurs. *Gazette d'Ottawa.*

—

Le *Telegram* de Toronto signale la position ridicule dans laquelle se place le sénateur Brown qui attaque violemment dans le *Globe* le conseil législatif. En effet, ce dernier corps est pour l'assemblée de Québec, ce que le sénat est pour les communes, et si l'un est inutile, l'autre n'a pas d'avantage sa raison d'être.—*Id.*

—

Le gouvernement applique à la lettre, dans le Nord Ouest, son programme concernant les chemins de fer. MM. Manning, Macdonald, McLaren et Cie., les nouveaux entrepreneurs de la section B, sur laquelle presque rien n'était fait, ont reçu ordre de faire travailler activement et on leur a signifié que le contrat leur serait retiré s'ils ne prouvaient pas qu'ils puissent l'exécuter dans trois ans. M. Ryan, entrepreneur des 100 milles à l'ouest de Winnipeg, a reçu ordre de commencer immédiatement les travaux aux limites de la cite. Dans quelques jours, il aura 500 hommes à l'œuvre. On dit que le gouvernement adjugera le contrat pour 100 autres milles à l'ouest de Winnipeg, sitôt que Sir John A. Macdonald sera de retour.—*Gazette d'Ottawa.*

—

Samedi, vers 4 heures p. m., le Gouverneur-Général et Son Altesse Royale la Pr. Louise se sont arrêtes à Terrebonne pendant quelques instants. L'Hon. M. Masson était à la gare ainsi qu'un grand nombre de citoyens qui s'étaient rendus pour voir passer le convoi.

Une estrade avait été improvisée et avait été décorée avec goût. Son Honneur le Maire lut une adresse à laquelle le Marquis de Lorne répondit en français. Les demoiselles Masson présentèrent un bouquet qui fut accepté avec plaisir par les illustres voyageurs.—*Minerve* du 2.

—

En apprenant que S. E le Gouverneur Général devait passer à St. Martin le 30 août, les citoyens de cette localité se sont empressés de se rendre à la gare pour lui présenter une adresse.

Bien que Son Excellence n'eut pas été prévenu, il consentit à descendre des chars pour se rendre au désir des citoyens de l'endroit.

Une belle adresse lui fut présentée en français et le gouverneur y répondit dans la même langue. Quelques anglais qui se trouvaient là, demandèrent une réponse dans leur langue, ce à quoi Son Excellence ne voulut pas consentir en disant que toutes les personnes qui habitent le Bas-Canada devraient savoir parler français.—*Minerve*

—

Nous reproduisons du *Citizen* du 4 :

"La *Gazette d'Ottawa* publie un long et remarquable article, qui est probablement de la plume de M Tassé, M. P., sur l'histoire des divers gouvernements faibles en Canada depuis l'établissement du gouvernement responsable jusqu'à nos jours. Cet article a pour but de démontrer que les gouvernements faibles n'ont jamais administré la chose publique d'une façon honorable pour ceux qui en formaient partie en même temps que conforme aux véritables intérêts du pays. Notre confrère français traite d'ordinaire les questions politiques avec un talent incontestable."

—

Il y a près de cinq ans, au plus fort de la crise commerciale, industrielle et monétaire, lorsque tout avait une tendance à la baisse, principalement le fer et l'acier, l'hon. M. Mackenzie, par une des "erreurs de jugement" si communes aux ministres libéraux, acheta cinquante mille tonnes de lisses d'acier dont il n'avait pas besoin avant deux ou trois ans, et qu'il paya cinquante piastres par tonne, soit deux millions sept cent mille piastres en tout. Sir Charles Tupper, ministre des chemins de fer dans le nouveau gouvernement conservateur formé à la suite des élections générales du 17 septembre dernier, vient d'acheter quinze mille tonnes de lisses d'acier à quatre-vingt-dix chelins six deniers soit environ vingt-quatre piastres et trante centins par tonne, ou moins de la moitié du prix payé par le Premier Ministre du cabinet libéral précédent.

A ceux qui veulent voir clair, à tirer les conclusions.—*Nouveau Monde.*

Questions d'Histoire Canadienne.

La presse de Québec s'est occupée depuis quelque temps d'un concours historique dont la résolution doit avoir lieu au commencement de janvier, 1880. Nous applaudissons vivement à l'idée et nous ne croyons faire mieux que reproduire ce qu'en disait il y a quelque temps un journal.

"Notre histoire a des obscurités en bon nombre d'endroits ; pendant que son berceau n'est pas encore bien éloigné, il est plus facile que jamais de la rendre plus précise de trouver les documents nécessaires, les papiers et manuscrits jamais qui peuvent jeter la lumière la plus complète sur telle ou telle circonstance encore à moitié racontée ou dont le récit repose sur des hypothèses. Notre époque s'honore de chercheurs patients, courageux et habiles qui ont fait des découvertes intéressantes ; nommons les Ferland, les Laverdières, les Casgrain, les LeMoine, les Tanguay. Ce n'est pas que la besogne soit agréable ; il y a peu de travaux plus ingrats et plus arides que ces recherches historiques, archéologiques, etc., surtout dans un pays comme le Canada où généralement personne ne s'occupe de collectionner les matériaux de nature à servir à l'histoire. Il y a certainement des collectionneurs, des archéologues au Canada, mais, *rari nantes*.........

"Donnons cependant cordialement la main à ceux qui, par goût ou par dévouement, veulent bien consacrer leur temps et de longues veilles aux études historiques et aux recherches archéologiques. Montrons-leur, en répondant à leurs efforts, combien nous apprécions au Canada la valeur et la portée considérale de leurs travaux.

"Nous avons vu dans ces derniers temps M. J M. LeMoine publier dans les journaux français et anglais de cette ville une série de questions historiques canadiennes à résoudre. Parmi ces questions, il y en a quelques-unes qui, moyennant quelques recherches peuvent être résolues avec assez de facilité ; mais il y en a d'autres qui offriront de grandes difficultés aux concurrents. Il faudra donc à ceux ci faire des recherches minutieuses et assidues pour les résoudre ; et lorsque l'un d'eux aura répondu à toutes les questions de la série, il aura vu, étudié, compulsé, analysé une bonne partie de l'histoire du Canada.

"C'est là quelque chose de sérieux et de pratique ; quand même le concurrent ne réussirait pas à répondre à toutes les questions posées, il aura nécessairement étudié une partie de l'histoire du Canada. Ce sera au moins le fruit de ce concours ; car c'est un véritable concours dû à l'initiative privée d'un canadien, M. LeMoine, et noblement encouragé par un ami des lettres, un ami du Canada, le digne consul général d'Espagne à Québec, le comte de Prémio-Réal.

"Le noble comte qui représente si bien son pays au Canada, a depuis son séjour ici porté beaucoup d'intérêt au Canada et à ses diverses institutions, surtout celles qui ont un caractère littéraire et artistique. Il n'est donc pas surprenant de le voir encore figurer dans ce concours et l'aider de toutes ses forces.

"Voici la liste des questions historiques que le président de la société littéraire et historique, M. Le Moine, offre au public de résoudre d'ici au 1er janvier 1880. Le comité qui adjugera les prix se composera du président de la Société Littéraire et Historique et du président de l'Institut Canadien, et sera préside par S. E. le comte de Prémio Réal.

1er prix—$10

décerné à celui qui résoudra, à la satisfaction du comité, le plus grand nombre des dix questions suivantes

1. En quel endroit de Québec fut enterré le fondateur de Québec, Samuel de Champlain ?

2. En quel lieu expira le marquis de Montcalm le matin du 14 septembre 1759 ?

3. Donnez tous les noms de ceux qui accompagnèrent Jacques-Cartier en 1535, lorsqu'il vint à Québec ?

4. Avait-il des prêtres avec lui ? Si oui, donnez les noms et prénoms ?

5. Quel était le nom du ministre luthérien incarcéré par le capitaine Louis Kertke, en la résidence des Jesuites, sur la rivière St. Charles, à Québec, pour avoir fomenté une révolte à Québec, pendant l'occupation de la ville par les anglais (1629-32) ?

6. Donnez les noms de tous les lieutenants-gouverneurs de Gaspé et de ceux de Québec, de 1762 à 1838.

7. Donnez les noms de tous les Français, qui restèrent à Québec après le départ de Champlain en 1629-32.

8. Quel fut le dernier lieutenant-gouverneur de Gaspé ?

9. Où fut la première ferme-modèle dans la province de Québec ?

10. Quel fut le nom et quelle était le jauge du premier vaisseau de long cours bâti en Canada ?

2ème prix—$5

décerné à celui qui résoudra à la satisfaction du comité le plus grand nombre des cinq questions suivantes :

1. Donnez toutes les origines du mot "Québec"

2. Donnez toutes les origines du mot "Canada"

3. Quels furent tous les noms de l'île d'Anticosti et quand furent-ils octroyés à l'île d'Anticosti ?

4. Donnez les preuves, s'il y en a, de la trahison de Bigot envers le gouvernement français à Québec, pendant le siége de 1759.

5. De quelle origine sauvage était Donnacona, le grand chef qui reçut Jacques-Cartier en 1535 ?

"Celui qui résoudra à la satisfaction du comité ces quinze questions aura droit à un grand prix de $20. Le comité a déjà reçu plusieurs séries de réponses à ces questions."

LA LANGUE FRANCAISE EN LOUISIANNE.

Nous extrayons ce qui suit d'une intéressante correspondante adressée au *Meschacébé* par une dame de la paroisse de St. Jean-Baptiste, Louisiane :—

Chacun ici a vu avec le plus grand regret la langue française laissée à l'arrière plan par une convention qui aurait dû la soutenir.

Il est vrai que la législature pourra dans certains cas ordonner que, etc...

Ce n'est pas assez, et l'on s'attendait à mieux que cela.

En Louisiane tous les actes publics devraient être écrits dans les deux langues.

Je sais qu'une fraction hostile a juré une haine implacable à nos croyances les plus chères.

Et c'est un parti pris par cette minorité infime, qui protesse les principes désastreux du puritanisme le plus exalté d'essayer d'anéantir la langue française et nos institutions catholiques.

Elle ne réussira pas.

Il est facile de voir les menées sourdes et cachées de ces intrus qui à la suite des malheurs sans exemple, sont venus s'abattre sur notre malheureux pays.

L'intérêts de ces gens-là, car pour eux tout est intérêt, les porte à rejeter complètement notre langue maternelle.

Celà se comprend

En effet, ils seraient bien embarassés si la langue française était, comme c'est son droit, admirée partout.

Dérision !

Ce sont ces mêmes individus qui fournissent des maitresses d'école protestantes pour élever des enfants catholiques.

Ce que l'Angleterre n'a jamais osé au Canada, cette nuée de vautours affamés, repus aujourd'hui, Dieu sait comme, a réussi à le faire ici.

Mais qu'on se rassure. Tout cela n'aura qu'un temps.

Le règne des méchants est court, dit le Seigneur.

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

En Louisiane, chacun le sait, le catholicisme et la langue française se touchent par plus d'un point.

C'est la langue, c'est la croyance de nos pères dont l'honneur la probité et l'esprit chevaleresque sont cités partout.

Je respecte l'opinion et la croyance de qui que ce soit pourvu que cette opinion ait pour but le bonheur de la société, pourvu que cette croyance soit basée sur la morale et la vertu.

Mais, je le demande, quel est le catholique qui voudrait changer de religion ?

Quel est le misérable qui oserait fouler aux pieds la langue et la croyance de ses pères !

Malgré nos divergences sur certaines formes malgré notre plus ou moins de dévotion, on n'en trouverait pas.

Où en prendrait-il une meilleure ?

Serait ce parmi les milles sectes du protestantisme ?

Serait-ce parmi certains fanatiques qui feraient revivre les guerres si détestables de religion si elles étaient possibles aujourd'hui ?

Mais non, ces sentiments sont trop profondément gravés dans nos cœurs pour qu'on puisse jamais les en arracher.

Au reste on peut voir par les signes du temps que les races latines ne sont pas prêtes à être débordées par la race anglo saxonne ; ni le catholicisme par le puritanisme.

On a remarqué que les décès surpassent de beaucoup les naissances dans la Nouvelle-Angleterre.

Les républiques et les empires du Sud sont presque tous catholiques.

Dans le Nord, même, au milieu de croyances hostiles et contraires, le catholicisme fait chaque jour d'immenses progrès

Courage donc, honnêtes pères de famille, vaillants créoles, fils d'une race de gentilshommes ; unissons nous ; restons catholiques ; prenons l'engagement de soutenir cette vieille langue française et rien alors ne prévaudra contre elle.

Et par dessus tout : aimons nous les uns les autres.

A vous de cœur,

C. B......FEMME S......

Nouvelles Locales.

—S. G Mgr Taché est allé à St. Vital, mardi dernier.

—Les gens du Portage demandent une pension à cor et à cris.

—Il y a 240 ouvriers employés en ce moment sur l'embranchement de Pembina.

—La navigation sur l'Assiniboine est décidément arrêtée par les basses eaux.

—Une Exposition Agricole a lieu à Emerson qui durera le 24, 25 et 26 courant.

—M. Angus McKay, agent du traité No 5, est de retour du Lac Winnipeg.

—Il y a eu assemblée de la So. ciété St. George le 19 courant au Palais de Justice.

—Les lignes de l'embranchement de l'Avenue Provencher sont posées jusqu'au bord de l'eau.

—Le Rev. P. Decorby, O. M. I. des missions du Fort Ellice, du lac Qu'Appelle, etc. est arrivé.

—Il se construit un nouveau magasin à St. Boniface sur l'avenue Provencher.

—Le maire de Winnipeg est parti pour Ottawa avec la mission principale de faire décider la location du pont à la Pointe Douglass.

—L'Hon. M. Dubuc est parti pour Emerson où il assistera à l'exposition qui doit être ouverte par le Lieut.-Gouverneur.

—Il y a eu grand diner maçonnique donné mercredi 17 à M. Thos. White, M.P., rédacteur de la *Montreal Gazette*.

—Le *Manitoba*, sombré au Rapide Croche, n'est pas encore relevé ; on en a enlevé l'ameublement qui est arrivé dimanche à Winnipeg.

—S. G. Mgr. Taché a administré dimanche, le 21, le Sacrement de Confirmation à 26 élèves du Collège de St. Boniface.

—M. W. F. Luxton a retiré sa candidature dans Rockwood ; nous regrettons cette détermination due à des causes toutes particulières.

—Prix des billets d'excursion à Emerson, aller et retour trois piastres, bons pour tout le temps de l'Exposition.

—Sa Grâce Mgr. Taché a conféré samedi dernier le sous-diaconat, et dimanche le diaconat à M. Peltier du Collège.

—Madame J A N. Provencher et Mesdem. Murphy et Green de Quebec, en visite chez le Lieut.-Gouverneur, sont parties pour Quebec le 15 courant.

—M. Royal, parti jeudi dernier pour sa division électorale de St. François Xavier, est de retour et n'entretient aucun doute sur son élection.

—Il y a très-longtemps qu'on a vu pareille abondance de gibier à plume dans cette Province ; canards, poules d'eau, bécasses, poules de prairie, &c, se vendent pour presque rien.

—La migration des oiseaux vers le sud est commencée ; les nuits sont très fraîches, et les arbres de nos forêts se dépouillent peu à peu de leurs feuilles.

—M. C. Prud'homme, ancien associé de M A. H. Bertrand, marchand de Winnipeg, a conclu ces jours derniers un engagement avec ce dernier.

—M. G. Couture, marchand de St. Boniface a perdu lundi son portefeuille contenant une assez forte somme outre plusieurs autres valeurs.

—Le moulin à scie de Macaulay et Jarvis a cessé ses opérations de nuit, et bientôt sera fermé tout-à-fait jusqu'à la saison nouvelle. La quantité de bois scié cette année est de quatre millions de pieds.

—Sur 500 familles mennonites établies sur la réserve de la Rivière aux Rats plus de 200 ont déjà quitté et sont allées rejoindre leurs compatriotes à l'Ouest de la Rivière Rouge au nord de la frontière américaine.

—M. F. A. Martin s'est adressé à la Cour pour faire retrancher plus de 60 noms français de la liste électorale de Morris. Sa requête sera entendue le 30 courant, mardi prochain, par le juge en chef à Winnipeg

—Nous avons reçu avec plaisir la visite de M. Belanger, *bourgeois* de la Cie de la Baie d'Hudson au fort Cumberland venu en même temps que MM. Brydges et Thos. White. M. Belanger partira samedi pour retourner à son poste éloigné.

—C'est le R. P. Gasté, O. M. I. qui a fait le sermon dimanche dernier à la Cathédrale. Il y avait 18 ans que le zélé missionnaire n'avait adressé la parole à un auditoire dans sa langue maternelle.

—S. H. le juge McKeagney, décédé à St. Andrew, N., B. le 15 courant, a eu un service solennel à l'église Ste. Marie de Winnipeg le 22.

On parle de l'hon. J. O'Connor, président du Conseil Privé à Ottawa, et autrefois de Windsor, Ont. comme devant lui succéder.

Le Bureau s'est réuni mercredi le 17 sous la présidence de M. Royal et a passé des résolutions de condoléance à la famille du juge défunt.

—Les travaux du canal de débouche de la rivière la Seine entrepris par M. E. Lagimodière se poursuivent énergiquement ; le lit à dix pieds de large, et la profondeur de deux pieds qu'on lui donne en ce moment n'est pas celle qu'il devra avoir. Il y a plus de 1000 verges linéaires de faites. Les ouvriers résistent peu à l'ouvrage ; un grand nombre sont déjà tombés malades des fièvres causées par les marécages à travers lesquels se creuse le canal. La débouche aura un mille et quart de long.

VARIETES.

Le comble de la méchanceté, c'est d'estropier les mots en parlant.

.˙.

—Le comble de la complaisance. Rattacher aux arbes les feuilles qui tombent.

.˙.

—Le comble de l'illusion c'est de vouloir faire un couteau avec les lames de la mer.

.˙.

—Le comble de la naïveté : C'est d'éventer la mèche sous prétexte qu'il fait chaud.

.˙.

—Le comble de l'art du coiffeur : Friser la cour d'assises.

.˙.

—Le comble de la pudeur : Fermer les yeux pour ne pas voir une rivière sortir de son lit.

.˙.

—Le comble de l'usure : Réclamer vingt pour cent d'intérêt pour avoir prêté...........l'oreille.

.˙.

—Le comble de l'ironie : S'appeler Adam ! et n'en avoir plus une seule !

.˙.

—Le comble de la force pour un magistrat : Lever l'audience.

.˙.

—Le comble de la sensibilité consiste à s'évanouir quand on voit quelqu'un battre le pavé,—frapper une médaille,—blesser les convenances,—écorcher la langue française,—violer la constitution,—ou tuer le temps.

.˙.

Dans un petit village des environs de Québec on lit sur la porte du cimetière :

"Par décision de M. le Maire, on n'enterre ici que les *morts* qui *vivent* dans la paroisse."

.˙.

Un joli mot :

La fille aînée d'un auteur dramatique célèbre, fort gâtée par son père, disait dernièrement :

—Je veux épouser l'homme le plus bête de Paris.

—N'aie pas peur, répliqua sa jeune sœur, il n'y en aura pas de plus bête que celui qui t'épousera.

.˙.

Un gros financier est mort récemment, en laissant en pleine éclosion un nombre considérable d'affaires.

Un de ses principaux actionnaires passait soucieux sur le boulevard.

—Qu'avez vous ? lui demande un de nos amis.

—J'ai...j'ai cinq cents actions de telle Compagnie et un tel vient de mourir !

—Mais son fils continuera ses affaires.

—Sans doute...mais j'aimais mieux les actions "au pair."

NAISSANCE.

A St. Boniface, lundi, 21 courant la dame de M. W. Prince, deux filles.

La mère et les deux enfants se portent bien.



RÈGLEMENTS

Relatifs à la disposition de certaines terres de la Couronne devant servir au Chemin de Fer du Pacifique.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
Ottawa, 9 Juillet, 1879.

Il est par les présentes donné avis de la promulgation des règlements suivants relatifs à la disposition des terres de la Couronne s'étendant sur un espace de 110 milles (cent dix) de chaque côté de la voie du chemin de fer du Pacifique canadien :—

. " Jusqu'à ce que le nivelement ultérieur et final du dit chemin de fer ait été fait à l'Ouest de la rivière Rouge, et pour l'utilité de ces règlements, la voie du dit chemin de fer sera supposée se trouver sur la quatrième base ouest, à l'intersection de la dite base avec la ligne qui se trouve entre les rangées 21 et 22, à l'ouest du premier méridien principal, pour de là se diriger en suivant une ligne directe jusqu'au confluent des rivières Shell et Assiniboine.

2. " Les terrains situés de chaque côté de la ligne seront respectivement divisés en bandes de la manière suivante :

" (1.) Une bande de cinq milles, de chaque côté du chemin, immédiatement en contact avec lui sera appelée la bande A ;

" (2.) Une bande de quinze milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande A. sera appelée la bande B ;

" (3.) Une bande de vingt milles située de dhaque côté du chemin, et voisine immédiate de la mande B, sera appelée la bande C ;

" (3.) Une bande de vingt milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de sa bande C. sera appelé la bande D ;et

" (4.) Une dande de cinquante milles, située de chaque côté du chemin et voisine immédiate de la bande D, sera appelée la bande E.

3. " Les terres de la Couronne dans la bande A seront absolument exclues du droit de possession comme terres privilégiés octroyées par le gouvernement pour les colons (homesteads), ainsi que du droit de préemption, et seront exclusivement réservées pour être vendues à six piastres par acre.

4. " Les terres se trouvant dans la bande B seront disposées de la manière suivante : Les sections portant les numéros pairs seront réservées pour les terres privilégiées (home-steads) et préemptions, et les sections portant les numéros impairs seront considérées comme les terres privilégiées sur les sections portant les numéros pairs, et dont l'étendue de chacune pourra aller jusqu'à quatre-vingts acres, consisteront des moitiés Ouest des moitiés Ouest de ces sections et les préemptions sur ces sections portant les numéros pairs, dont l'étendue de chacune pourra aller jusqu'à quatre-vingt acres avoisinant ces terres privilégiées de quatre-vingts acres, consisteront des moitiés Ouest des moitiés Est, ainsi que des moitiés Est des moitiés Ouest, de ces sections, et seront vendues à raison de $2.50 (deux piastres cinquante centins) l'acre. Les terres propres du chemin de fer, comprenant les sections portant les numéros impairs qui se trouvent dans cette bande, seront mis en vente à cinq piastres par acre.

5. " Les sections de la bande C. portant les numéros pairs et d'une étendue de quatre-vingts acres seront mises apart pour terres privilégiées et préemptions. Comme il a été dit ci-dessus ; le prix des préemptions sera également de $2 50(deux piastres cinquante centins)par acre ; les terres du chemin de fer comprenant les sections portant les numéros impairs, seront divisées de la même manière qu'il a été décrit ci-dessus pour les terres de la section B, mais le prix ne sera que de $3 50(trois piastres cinquante centins) par acre.

6. " Les sections portant les numéros pair dans la bande D, seront également mises apart pour terres privilégiées préemptions d'une étendue de quatre-vingts acres chaque, comme cela a été décidé pour les bandes B et C, mais le prix des préemptions sera de $2.00 (deux piasres) par acre. Les terres du chemin de fer consisteront comme dans les bandes B et C, des sections portant les numéros impairs, et le prix de vente sera également de $2.00 (deux piastres) par acre.

7. " Dans la bande E, la description et a surface des terres privilégiées et préemptions ainsi que celles des terres du chemin de fer sera de $1.00 (une piastre) par acre.

8. " Les termes de vente des préemptions situées dans les diverses bandes B, C, D et E, seront comme suit : Quatre-dixièmes de la somme totale, et les intérêts de cette dernière au taux de 6 pour cent par an, devront être payés à l'expiration de trois années à partir de la date d'entrée en possession ; les autres six-dixièmes devront être payés en six paiements annuels à partir de la dite date avec intérêts au taux sus-mentionnés, sur telle balance du prix d'achat qui d'année en année restera impayée.

9. " Les termes de ventes des terres du chemin de fer seront comme suit ; un dixième en espèces à l'époque de l'achat ; la balance en neuf paiements annuels, avec l'intérêt au taux de 6 pour cent par an, sur la balance du prix d'achat qui d'année en année se trouvera impayée. Tous les paiements soit pour préemption, soit pour les terres du chemin de fer, devront être faits en espèces.

10. " Toutes les prises de possession de terres seront soumises aux provisions suivantes relatives au droit de passage du chemin de fer du Pacifique Canadien ou de n'importe quel autre chemin de fer de Colonisation du gouvernement faisant sa jonction avec le dit chemin de fer :

a. Dans le cas qu'un chemin de fer traversant une terre privilégiée (homestead), le gouvernement aura le droit de passage gratis.

b. Quand le chemin de fer traversera des préemptions ou des terres propres du chemin, le propriétaire ne pourra réclamer le paiement que de la portion de terre requise pour acre qu'il aura payé au gouvernement pour le même terrain.

11. " Les règlements ci-dessus entreront en vigueur le et après le premier d'août prochain : à cette date les provisions de l'acte des terres de la Couronne continueront d'être mise en vigueur pour les terres comprises dans les différentes bandes mentionnées à l'exception des bandes A et B, dans lesquelles jusqu'à cette date seulement, des terres privilégiées (homesteads) de 160 acres chacune, et non d'autres prises de possession, seront permises comme à présent.

12. " Des réclamations sur les terres de la Couronne provenant de colonisation après la date ci-mentionnée dans des territoires dont le cadastre n'a pas encore été fait à la date des dites colonisations, et qui peuvent se trouver comprises dans les limites embrassées par les dites provisions ou par leur extension ultérieure sur un territoire additionnel, seront réglées suivant les termes décrits plus haut pour les terres de la bande particulière dans laquelle se trouveront ces dites colonisations.

13. " Toutes les prises de possession après la date ci-indiquée de terres inoccupées se trouvant dans l'agence de Saskatchewan, seront considérées comme provisoires jusqu'à ce que la ligne du chemin de fer à travers cette partie du territoire ait été, arrêtée après quoi ces mêmes prises de possession seront disposées qu'elles appartiennent à la bande spéciale dans laquelle elles sont reconnues situées.

" Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues en s'adressant au bureau des terres de la Couronne, à Ottawa, ou à l'agent des terres de la Couronne à Winnipeg, ou à tout autre agent local dans le Manitoba ou les territoires, qui possèdent des cartes indiquant les limites des différentes bandes ci-dessus mentionnées, un grand nombre de cartes, seront aussitôt que possible remises entre les mains des agents pour être distribuées aux personnes intéressées.

Par ordre du ministre de l'Intérieur

J. S. DENNIS,
Député ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Géomètre en chef

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les côtes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, écrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé où l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison les maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maîtriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat, on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent, et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez
TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba.
Grande Rue Winnipeg

PERDU.

Perdu depuis un mois un bœuf âgé de 5 à 6 ans, couleur rouge pâle, grandes cornes tournées en l'air avec les bouts cuivrés, aussi une ficelle attachée aux cornes.

Celui qui le ramènera à l'Hôtel National, chez MM. Prince Frères, sera libéralement récompensé, ou à

SIMON TRUDEAU.

St. Boniface, 4 Sept., 1879.



VENTE PAR ENCAN

DES PERMIS DE COUPE DE BOIS.

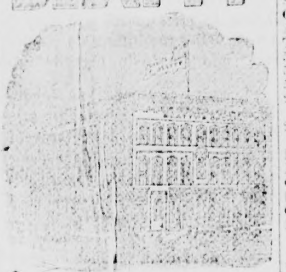
(LEASES OF TIMBER LIMITS)

UNE vente par encan de Permis de Coupe de Bois dans dix neuf Limites situées sur le Lac Winnipegoosis et la rivière La Poule d'Eau, dans les Territoires du Nord Ouest, aura lieu au Bureau des Terres à Winnipeg le 1er Septembre 1879. La coupe de Bois sera vendue sujette aux conditions exprimées dans l'Acte refondu des Terres de la Puissance. L'enchère se fera à vingt piastres, par mille carré, et la vente se fera au plus haut enchérisseur.

Pour plans, descriptions et conditions de vente, tout autre enseignement et s'adresser au Bureau des Terres à Ottawa ou à l'Agent des Terres à Winnipeg.

Par Ordre
J. S. DENNIS
Député Ministre de l'Intérieur.

Dépt. de l'Intérieur Ottawa
17 Juillet, 1879.



EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNÉES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir ; il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

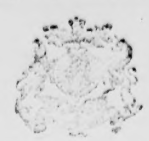
Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien décidée.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL,
Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

AVIS.



Comme il est de l'intention du gouvernement de Manitoba d'exhiber des produits de la Province à l'Exposition prochaine de la Puissance qui se fera à Ottawa entre le 22e et le 27e jour de Septembre. Avis est donné à ceux qui veulent exposer que leurs échantillons seront reçus par M. Alex. Begg, chargé de collecter et d'expédier ces articles à Ottawa.

Les échantillons des articles suivants seront reçus aux Bureaux du Gouvernement jusqu'au 8 SEPTEMBRE pour y être soigneusement empaquetés et expédiés à Ottawa où l'Exposition aura lieu entre le 22 et le 27 septembre :

Blé de toute espèce récolté dans la Province.				
Avoine	"	"	"	"
Orge	"	"	"	"
Pois	"	"	"	"
Blé d'inde	"	"	"	"
Fèves	"	"	"	"
Sarrazin	"	"	"	"
Seigle	"	"	"	"
Graines de graminées			"	"
Autres graines		"	"	"
Tabac		"	"	"
50 lbs. XXXX de farine la te			"	"
50 lbs. XXX		"	"	"
50 lbs. de farine " patent process"				"
25 bottes de chacune des diverses plantes qui servent au fourrage.				
25 bottes des plantes fourragères cultivées dans la Province.				
Patates d. toute espèce récoltées d. Manitoba				
Navets	"	"	"	"
Choux de siam		"	"	"
Betteraves à sucre		"	"	"
Carrottes		"	"	"
Fruits du pays conservés ou séchés.				

Les échantillons de légumes ne devront pas être envoyés avant le dernier moment : cependant les exposants devront envoyer au plus tôt leur adresse et la liste des légumes qu'ils se proposent d'expédier.

Houblon du pays,
Beurre en tinette,
Beurre en pots,
Fromage,
Miel,
Sucre d'érable du pays,
Peaux de caribou, de biche ou d'orignal,
Cuir à semelle fabriqué à Manitoba,
Mocassins de goût,
Peaux de buffles (robes,)
Fourrures du pays préparées et non préparées,
Argiles et terres,
Blocs de bois du pays,
Poterie et brique du pays,
Echantillons d'oiseaux, d'animaux, de poissons du pays conservés et empaillés.

Echantillons de fabriques domestiques tels que :

Couvertes de flanelle,
Flanelle blanche,
Flanelle de couleur,
Draps et tweeds,
Toile,
Echantillons de laine du pays.

Les articles, de valeur seront renvoyés à l'exposant après l'exposition.

Le gouvernement soldera le transport aller et retour depuis Winnipeg, et par un agent s'assurera des prix accordés aux exposants heureux et les leur procurera.

JOHN TAYLOR,
Ministre l'Agriculture.

En conformité de ce qui précède les diverses sociétés agricoles sont priées d'aider l'idée de leur coopération, et on invite tous et chacun à faire en sorte que cette Exposition des produits de Manitoba soit la plus complète qui ait jamais été faite.

Outre les articles ci-dessus énumérés, le soussigné recevra avec plaisir d'autres échantillons des produits de Manitoba qu'il peut paraître désirable d'exposer, et il sera heureux de s'entendre avec nos industriels afin d'expédier les articles de nos fabriques. Le gouvernement n'a qu'une somme limitée à sa disposition, mais a décidé d'en faire le meilleur usage possible dans l'intérêt de la Province, et a instructions de rencontrer autant que possible les vues des producteurs.

Les exposants devront s'attacher à n'envoyer que des articles de première classe, le gouvernement voulant exhiber exactement ce que la Province peut produire. Malgré la liste ci-dessus le soussigné recevra avec plaisir toutes les suggestions qu'on voudra bien lui adresser, aussi bien que des échantillons de produits autres que ceux publiés. Nos cultivateurs et industriels sont donc invités à lui faire part de leurs vues, et il sera heureux de s'y prêter en autant qu'il lui sera possible.

Les personnes expédiant des échantillons de produits agricoles &c. devront envoyer leurs noms et le nom des espèces, de même que l'indication du lieu de production. Ces détails accompagneront les articles exposés.

ALEX. BEGG.

Bureaux du gouvernement
Winnipeg 18 juillet 1879.

Les grains destinés à l'exhibition devront être coupés un ou deux jours avant le temps ordinaire de la récolte et laissés à l'ombre ou à couvert de façon à ne pas être exposés au soleil, à la pluie ou à la rosée. C'est le moyen d'assurer au grain une riche couleur dorée qu'on ne peut guère obtenir autrement.

Les herbes à fourrages (foin &c) doivent être coupées en temps propice, et les cultivateurs de la Province sont priés de se procurer dans leur voisinage les herbes fourragères, soit cultivées ou non, qu'ils croiront dignes d'être exhibées. On devra dans tous les cas envoyer deux ou trois échantillons de chaque espèce afin de permettre de choisir.

Les légumes, tels que patates, navets, carottes, &c devront être mis dans des boites remplies de terre pour être expédiés.

Le beurre devra être mis dans des pots ou des tinettes de 20 lbs chaque, et en boulettes de 10 lbs chacune. Le gouvernement paiera le prix courant pour tous les échantillons acceptés, et procurera à l'exposant toute médaille ou prix qu'il pourrait recevoir à Ottawa.

Les prix à Manitoba seront donnés aux individus dont les échantillons d'exposition seront choisis par les juges pour être envoyés à Ottawa.

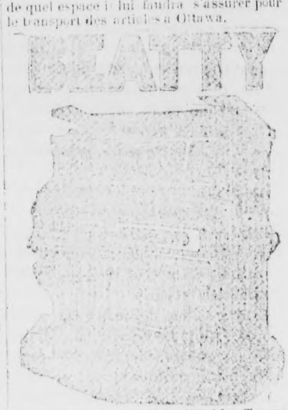
Transport à Winnipeg. Le gouvernement facilitera par tous les moyens le transport des articles à Winnipeg, et il sera pris des mesures de bonne heure en Août pour que les articles destinés à l'exposition arrivent presque dans le même temps à Winnipeg.

Exposition Préliminaire à Winnipeg. C'est l'intention de faire à Winnipeg une Exposition préliminaire des articles avant de les expédier à Ottawa, et les noms des exposants heureux choisis pour Ottawa seront publiés.

Les juges ne connaîtront pas le nom des propriétaires des articles exposés lorsqu'ils feront leurs choix.

La quantité de grain à être envoyée ne devra pas excéder un minot de chaque espèce.

Il sera publié d'autres renseignements de temps à autre ; mais on ne devra pas perdre de vue le fait que quiconque se propose de prendre part à l'Exposition devra envoyer son adresse à M. Begg, le ou avant le 20 Août afin de lui permettre de savoir de quel espace il lui faudra s'assurer pour le transport des articles à Ottawa.



CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CÉLÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU DR KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons gratis, port payé, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite ; Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des États-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 135